



DECLARATION LIMINAIRE

Montreuil le 4 juillet 2019

C'est extrêmement rare de faire l'unanimité. C'est pourtant la gageure que réussit notre ministère.

Les personnels de toutes les directions sont mécontents et le font savoir. Les agents des services judiciaires cherchent à fuir le ministère avec la création du tribunal judiciaire, ils subissent et souffrent de cette réorganisation.

Les surveillants sont victimes de la multiplication des agressions sans pour autant obtenir une réponse à la hauteur. Les conseillers d'insertion sont écrasés par la charge de travail, les magistrats craignent de plus en plus pour leur indépendance, la PJJ est vent debout devant l'abolition de l'ordonnance de 45 et le traitement statutaire subit par sa filière sociale, les agents du secrétariat général viennent de comprendre à quoi servait le RIFSEEP et les justiciables comprennent bien que la réorganisation en cours n'est pas pour leur permettre d'avoir accès à une justice plus proche, rapide et accessible mais pour satisfaire des normes essentiellement comptable.

La seule éclaircie dans ce sombre tableau est l'action sociale de notre ministère qui fait l'unanimité positivement auprès des personnels pour sa politique d'action, son déploiement et la qualité de ses intervenants.

Pour autant, nous ne devons pas nous satisfaire des acquis mais continuer dans la voie de l'amélioration.

Nous devons aller plus loin dans l'attribution des CESU. Revoir les tranches, les montants et l'âge des bénéficiaires pour accompagner encore plus les personnels. Nous devons dès aujourd'hui boucler le sujet par une réflexion approfondie sur la mise en place d'un CESU 12-18 ans.

La politique de réservation des crèches doit se poursuivre sans pour autant se calquer systématiquement sur celle de la fonction publique tant en termes de localisation que de mode de choix des prestataires. Il y a encore beaucoup de territoires non couverts.

Le recrutement important de jeunes agents nous impose à dynamiser notre offre en matière de logement avec une triple action sur l'aide à l'installation, en augmentant son montant et sa géographie, par la politique de réservation de logements sur des zones attractives et des formats adaptés aux familles d'aujourd'hui. Enfin par le déploiement d'un prêt bonifié non circonscrit aux zones ALLUR et ouverts à une durée plus longue

A l'autre bout de la vie, permettre à nos retraités un accès à l'action sociale via une aide au maintien à domicile en revoyant les tranches et les participations de l'Etat. Actuellement, un couple de retraités de catégorie C n'y ont pas accès. Nous devons aussi permettre à ces anciens d'accéder à la restauration administrative par une participation aux portages ou à un accès plus aisés aux restaurants.

La restauration est d'ailleurs un des chantiers importants de cette mandature. Non seulement pour les restaurants administratifs (RA ou RIA) mais aussi par une multiplication des conventions pour les agents éloignés d'un point administratif. Nous devons rapidement mettre en œuvre une harmonisation tarifaire nationale basée sur un reste à charge dans un premier temps mais qui doit évoluer par la suite vers une véritable mesure sociale d'accompagnement individuel au regard de la situation indicielle et de la consommation de l'agent.

L'unanimité n'est pas forcément un facteur de vérité mais quand elle engendre la grogne il faut y répondre et c'est le devoir de l'administration, quand elle témoigne d'une satisfaction il faut la faire perdurer et si possible l'accentuer et là, nous organisations syndicales nous avons notre rôle à jouer.